

PROFITEZ DE L'ÉTÉ POUR FAIRE LE POINT SUR L'INCORPORATION



JUIN 2010 | VOLUME XVI, NUMÉRO 2

PAS DE VACANCES POUR LES FINANCES



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

Situation des marchés

Tel que prévu, la Banque du Canada a relevé d'un cran son taux directeur en juin, confirmant par le fait même que la situation financière au Canada est, sans l'ombre d'un doute, beaucoup plus enviable que celle qui prévaut globalement ailleurs dans le monde. Le piteux état des finances publiques de la Grèce a d'ailleurs ravivé les craintes quant à la « fragilité » de la reprise économique mondiale. Dans la plupart des pays, ces tensions ont provoqué beaucoup de volatilité et entraîné une correction boursière de 10 à 20 %. Celle de la bourse américaine, par exemple, a été de 15 %, et celle-ci affiche une baisse de 3 % pour les six premiers mois de l'année. De son côté, l'indice MSCI EAEO [Europe, Australie, Extrême-Orient] a chuté de 20 % et est en baisse de 13 % depuis le 1^{er} janvier. Encore une fois, c'est le Canada qui s'en sort le mieux avec une baisse de 7,6 %. Au 25 juin, l'indice S&P/TSX de la bourse canadienne était au même point qu'au 1^{er} janvier dernier. Il est facile de comprendre la nervosité des investisseurs qui ont encore en mémoire la crise financière de 2008,

tout comme les puissantes banques centrales mondiales d'ailleurs. Tout porte à croire qu'elles ne laisseront pas cette crise se raviver et déstabiliser du même coup le système bancaire. À ce stade-ci, nous croyons que les marchés demeureront volatils en raison de leur incertitude, mais que la faiblesse des évaluations boursières et la continuation de la reprise économique mondiale devraient permettre aux bourses de connaître une meilleure deuxième moitié d'année.

La pratique de la profession médicale en société

Il y a plus de trois ans maintenant que la pratique de la profession médicale est possible dans le cadre d'une société par actions (SPA). Bien que cette option soit de plus en plus populaire, elle est encore ignorée par la majorité des médecins omnipraticiens. Afin de vous permettre de mieux connaître ses avantages et d'effectuer un choix éclairé, nous consacrons une bonne partie de ce numéro à ce sujet. Si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

Suite à la page 2

DANS CE NUMÉRO...

Des gestes verts qui comptent	3
L'incorporation de votre pratique médicale : une stratégie financière et fiscale à considérer très sérieusement	4
Quel type de placements votre société par actions (SPA) devrait-elle détenir ?	8
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

Votre profil d'investisseur

Conformément au nouveau Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) en vigueur depuis septembre 2009, le représentant d'un courtier en épargne collective doit disposer de renseignements suffisants sur 1) les besoins et objectifs de placement, 2) la situation financière et 3) la tolérance au risque de son client. À l'instar de la plupart des firmes actives dans ce domaine, nous considérons que la façon la plus objective et précise qui soit pour nous acquitter de cette tâche et, par le fait même, pour mieux connaître et servir notre clientèle, est de recueillir les renseignements pertinents à l'aide d'un questionnaire.

C'est pour cette raison que nous en avons élaboré un sur les trois points susmentionnés. Ce faisant, nous serons en mesure de déterminer de façon formelle votre « profil d'investisseur ». Ne soyez donc pas surpris si, lors d'une prochaine communication avec votre conseiller, celui-ci vous demande de remplir ce questionnaire. De plus, dans le but d'accélérer la mise à jour de nos dossiers, nous procédons aussi à des envois postaux graduels dans lesquels nous invitons les destinataires à remplir ce document et à nous le retourner.

Tout en vous remerciant à l'avance de votre collaboration, nous vous rappelons qu'il en va de votre intérêt, car nous avons la conviction que ces renseignements nous permettront de mieux vous connaître.

Informations semestrielles sur les Fonds FMOQ

Les *États financiers intermédiaires*, de même que le *Rapport de la direction sur les rendements des Fonds FMOQ pour l'exercice se terminant le 30 juin 2010*, seront disponibles au cours de l'été. Puisque la réglementation permet d'expédier ces documents uniquement aux participants qui en font la demande, nous vous invitons à nous signifier dès

maintenant votre intérêt à les recevoir. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone, par télécopieur, par courrier ou par courriel. Dès qu'ils seront disponibles (en août), ces documents seront accessibles dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com) ainsi que dans celui du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com). Que ce soit en format papier ou électronique, nous vous invitons à en prendre connaissance et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions et commentaires.

Nous réitérons notre appui à la cause des médecins en difficulté

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* est heureuse de réitérer son appui à la cause de la Fondation du programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ). En effet, nous joignons de nouveau les commanditaires majeurs du 5^e Tournoi de golf des Fédérations médicales du Québec qui se tiendra le 26 juillet prochain.

Préparation à la retraite : collaboration FMOQ – Fonds FMOQ

Dans le cadre d'un projet lancé par le Collège des médecins, nous nous sommes associés à la FMOQ en vue de couvrir l'aspect financier d'une retraite bien préparée. Un atelier de formation sera donc offert, dès l'automne prochain, à toutes les associations affiliées à la FMOQ qui voudront le rendre disponible à leurs membres. Intitulé *Préparation à la retraite – Les aspects financiers*, cet atelier de trois heures sera dispensé par notre Service de planification financière et ouvert à tous les médecins omnipraticiens, clients ou non des Fonds FMOQ. Aucune présentation ni sollicitation de produits financiers ne sera effectuée dans le cadre de cette activité qui donnera droit à des crédits de formation continue. Plusieurs

associations l'ayant déjà programmée dans le cadre de leur assemblée annuelle, nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer.

La confidentialité de vos données est préservée

L'ensemble des données contenues dans les dossiers physiques et électroniques de nos participants sont traitées en toute confidentialité. Nous accordons la plus grande importance à la sécurité de ces renseignements et seules les personnes autorisées y ont accès.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, vous avez le droit :

- de consulter les renseignements personnels qui vous concernent et, si vous le désirez, d'en obtenir une copie ;
- de faire corriger votre dossier ou, si besoin est, de le compléter ;
- de faire retirer votre nom de nos listes de sollicitation.

Vous avez déménagé ou changé d'adresse de courriel ?

Si vous avez déménagé, changé d'adresse de courriel ou effectué tout autre changement à vos coordonnées personnelles, n'oubliez pas de nous en faire part. Vous pouvez le faire en nous retournant le coupon dans l'enveloppe réponse jointe à ce bulletin, en nous téléphonant, ou encore en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : info@fondsfmoq.com. Vous avez tout intérêt à le faire, car la Loi sur le Curateur public nous oblige à remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées. De plus, conformément à notre politique environnementale, nous souhaitons intensifier nos envois par courriel afin de réduire significativement notre consommation de papier. Nous vous remercions de votre collaboration.

Tournée 2010 des associations affiliées à la FMOQ

Comme par les années passées, nous serons présents aux assemblées que les associations affiliées à la FMOQ tiendront l'automne prochain. Pour tous les membres de notre équipe, cette tournée constitue une occasion privilégiée de rencontrer les participants aux Fonds FMOQ et d'échanger avec les membres de la Fédération sur leurs préoccupations et leurs besoins d'ordre financier. Nous tenons à remercier les directions des associations qui nous accueillent chaleureusement et nous donnent l'opportunité de dialoguer avec leurs membres.

Salon Vision 2010

Nous participerons également à la prochaine édition du *Salon Vision* que l'Association des Optométristes du Québec (AOQ) tiendra, les 15 et 16 octobre prochain, au Palais des Congrès de Montréal. Nous y rencontrerons avec grand plaisir les membres de l'AOQ qui souhaitent faire plus ample connaissance avec nos conseillers et s'informer sur nos produits et services.

BONNES VACANCES!

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances estivales. Nous invitons aussi ceux et celles qui désirent profiter de cette période d'accalmie pour réviser leur portefeuille de placements, à prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers.

Pendant la période estivale, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

DES GESTES VERTS QUI COMPTENT

RELEVÉS DE PLACEMENT

Les participants aux Fonds FMOQ peuvent choisir de ne plus recevoir la version papier de leurs relevés de placement. Nos systèmes informatiques peuvent déposer, dans la section « Accès à votre compte » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com), les relevés de placement des personnes qui en font la demande.

Entièrement sécurisée et accessible exclusivement au détenteur du compte, cette section permet de consulter ce dernier en tout temps. Les personnes se prévalant de cette possibilité reçoivent un courriel les informant du dépôt de leurs relevés de placement dans le site. Ce message contient les hyperliens menant à la documentation normalement incluse dans l'envoi postal.

AVIS DE TRANSACTIONS

Les participants qui le désirent peuvent demander de ne plus recevoir systématiquement un Avis de transactions chaque fois qu'ils en effectuent une. Cette option est particulièrement intéressante pour les personnes qui ont adhéré aux dépôts préautorisés effectués régulièrement.

Si vous souhaitez vous joindre à notre clientèle « verte », il suffit de vous inscrire à notre service de consultation du compte par le biais d'Internet et de signer le formulaire à cet effet.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre conseiller.

Concours « VIRAGE VERT »

Félicitations au gagnant!



Suite au concours « VIRAGE VERT » qui a pris fin le 31 mars 2010, le sort a favorisé le **Docteur Jean-François Forcier** de Saint-Charles-de-Drummond. À titre de gagnant, parmi les divers prix « VERTS » qui s'offraient à lui pour une valeur de 3 000 \$, le Docteur Forcier a choisi un kayak, des vestes de flottaison et des vélos. Nous félicitons notre gagnant et remercions l'ensemble des participants qui ont posé un **GESTE VERT**.

L'INCORPORATION DE VOTRE PRATIQUE MÉDICALE : UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE ET FISCALE À CONSIDÉRER TRÈS SÉRIEUSEMENT

Certains médecins s'interrogent encore au sujet des avantages d'exercer leur profession dans le cadre d'une société par actions (SPA). Pourtant, l'incorporation des professionnels est un dossier qui remonte à une quinzaine d'années, alors que les comptables agréés ont été les premiers à se voir reconnaître le droit de pratiquer en cabinet constitué en compagnie. Or, s'il y a des professionnels qui sont particulièrement bien placés pour apprécier les avantages d'une telle pratique, ce sont bien ceux de la lignée de Luca Pacioli, à qui l'on attribue la paternité du premier livre publié sur la comptabilité...



CLAUDETTE LANTHIER
Planificatrice financière

Pour un médecin, le principal avantage de l'incorporation réside assurément dans la réduction de sa charge fiscale qui peut se matérialiser :

- a) en **reportant l'impôt** (sur les sommes laissées dans la SPA) autrement payable sur le revenu de profession qui n'est pas utilisé pour les besoins financiers de la vie courante ; ou
- b) en **fractionnant les revenus** avec des membres de sa famille qui feront partie de l'actionariat et dont la charge fiscale sera faible ou nulle.

De fait, la situation financière et familiale du médecin revêt une grande importance dans sa décision d'utiliser ou non une SPA dans le cadre de sa pratique professionnelle. Chaque cas devrait faire l'objet d'une analyse appropriée.

Prenons l'exemple d'un omnipraticien dont les revenus professionnels nets sont de **180 000 \$**¹ et dont le coût de vie personnel assumé se chiffre à **65 000 \$**.

SITUATION ACTUELLE (SANS SPA)

Revenus imposables	180 000 \$
Contribution REER	(22 000 \$)
Impôt à payer + charges sociales ²	(65 700 \$)
Montant disponible	93 300 \$
Coût de vie personnel	(65 000 \$)
Surplus (épargne)	28 300 \$

1 Ce qui suppose des revenus bruts d'environ 220 000 \$ et des dépenses d'affaires de 40 000\$.

2 Régie des rentes du Québec (RRQ) - Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) - Fonds des services de santé (FSS).

SITUATION AVEC SPA

Situation de la SPA

Revenus professionnels après dépenses	180 000 \$
Salaire versé au médecin	(123 000 \$)
Charges sociales (part de l'employeur)	(5 900 \$)
Revenus imposables pour la SPA	51 100 \$
Impôt à payer	(9 700 \$)
Montant disponible dans la SPA pour investissement	41 400 \$

Situation de l'actionnaire

Salaire reçu de la SPA par le médecin	123 000 \$
Contribution REER	(22 000 \$)
Impôt à payer + charges sociales (part de l'employé)	(35 400 \$)
Montant disponible	65 600 \$
Coût de vie	(65 000 \$)
Surplus	600 \$

CALCUL DE L'ÉPARGNE POTENTIELLE ACCUMULÉE SUR UN (1) AN

	Avec une SPA	Sans SPA	Avantage en faveur de la SPA
Contribution REER	22 000 \$	22 000 \$	
Épargne personnelle	600 \$	28 300 \$	
Épargne dans la SPA	41 400 \$		
Total	64 000 \$	50 300 \$	= 13 700 \$

Le montant de 41 400 \$ laissé dans la SPA représente un **report d'impôt**. En effet, au moment du retrait de cette somme, un impôt devra être payé par le particulier, et ce, à un taux d'imposition généralement moindre. Dans le cas présent, on comprend que ce montant n'est pas requis pour assumer les dépenses courantes actuelles.

D'autre part, si le **fractionnement** des revenus est possible avec les membres de la famille dont le taux d'imposition est faible ou nul, il est possible d'en tirer profit.

Par exemple, en versant le montant de 41 400 \$ (impôt et contribution au FSS estimés à **2 750 \$**) sous forme de dividende à un conjoint ou à un enfant majeur qui n'a aucun autre revenu. Contrairement à un salaire, un dividende versé à un actionnaire n'a pas à être justifié au niveau fiscal.

Cette façon de faire aurait pour effet d'augmenter le montant disponible pour la famille de 10 950 \$ (soit **13 700 \$ - 2 750 \$**) dans l'année courante et de créer un avantage immédiat.

Dans notre exemple, le médecin continue de contribuer au REER et d'accumuler des gains au RRQ. En incorporant sa pratique médicale, il ajoute la possibilité de **reporter** l'impôt sur des sommes non requises pour son coût de vie annuel **ou** encore de l'augmenter par le principe du **fractionnement** des revenus avec des membres de sa famille, le cas échéant.

Autres éléments

Une incorporation entraîne une administration supplémentaire (par exemple, une comptabilité liée à la préparation des états financiers, la production de documents fiscaux et les déclarations de revenus).

Il faut également considérer les frais de constitution à payer au moment de l'incorporation, lesquels varient selon la structure et la complexité de la SPA (c'est-à-dire avec ou sans fiducie familiale).

Bien que certaines économies ne soient pas suffisantes pour justifier l'incorporation, elles méritent d'être prises en considération. Par exemple :

- le paiement des primes d'assurance sur la vie du médecin effectué par la SPA (bien que non déductibles, il en coûte ainsi moins cher);
- l'acquisition d'équipements ou le paiement de dépenses d'affaires déductibles ou non, tels que les frais de repas, de représentation ou d'adhésion à un club;
- l'utilisation de la voiture aux fins d'affaires, généralement selon une allocation au kilomètre déductible pour la SPA et non imposable pour l'actionnaire;
- la prestation consécutive au décès d'un actionnaire dirigeant de 10 000 \$ non imposable pour la succession;
- l'inapplication des restrictions sur les dépenses de bureau à domicile.

Force est de constater qu'il est faux de prétendre que toutes les dettes doivent être payées ou encore qu'il faille laisser une somme substantielle dans la SPA pour rendre l'incorporation rentable. De telles affirmations sont erronées parce qu'elles restreignent les avantages de l'incorporation à une simple question d'impôt différé et omettent de prendre en considération d'autres aspects favorables, comme le fractionnement de revenus ou la présence de placements non enregistrés.

De fait, la décision d'incorporer votre pratique médicale doit être fondée sur une connaissance de vos **besoins financiers actuels** et des possibilités inhérentes à votre situation familiale, d'où l'importance d'effectuer une évaluation spécifique à votre situation.

AUTRE CONSIDÉRATION – LE CHOIX DU MODE DE RÉMUNÉRATION

Une fois incorporé, l'actionnaire dirigeant doit s'interroger sur la combinaison optimale (salaire et/ou dividendes) pour assumer ses dépenses courantes annuelles.

Dans certains cas, le médecin se versera un salaire afin d'effectuer, entre autres, des contributions à son REER et de cotiser au Régime des rentes du Québec (RRQ). Le surplus disponible après impôt sera conservé par la SPA; au besoin, il sera versé sous forme de dividendes à l'actionnaire.

Le paiement d'un salaire oblige le versement de charges sociales (RRQ, RQAP, FSS, part de l'employeur et part de l'employé), alors que le versement de dividendes implique un renoncement de cotisation au REER et à la valeur de la cotisation au RRQ³. Toutefois, il faut préciser que dans cette dernière situation, les charges sociales à payer sont inexistantes.

Reprenons l'exemple précédent et supposons qu'il y ait versement d'un salaire ou de dividendes pour assumer des dépenses courantes de 65 000 \$.

SITUATION DE LA SPA

	Avec salaire	Avec dividendes
Revenu de la SPA	180 000 \$	180 000 \$
Salaire versé	(123 000 \$)	s.o.
Charges sociales ⁴	(5 900 \$)	0 \$
Revenu imposable	51 100 \$	180 000 \$
Impôt ⁵	(9 700 \$)	(34 200 \$)
Montant disponible	41 400 \$	145 800 \$
Dividendes versés	0 \$	(80 000 \$)
Surplus laissé dans la SPA	41 400 \$	65 800 \$

3 L'accumulation des gains au RRQ devra être prise en compte pour déterminer la valeur d'une contribution au RRQ, laquelle est de **4 326 \$** par employé et employeur en **2010**.

4 Part de l'employeur pour le RRQ et le RQAP, et **2,7 %** du salaire versé au FSS.

5 Le taux d'impôt est de **19 %** (11 % au fédéral et 8 % au provincial) sur les premiers **500 000 \$** de revenus actifs annuellement.

SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

	Avec salaire	Avec dividendes
Revenu personnel	123 000 \$	80 000 \$
Charges sociales ⁶	(2 400 \$)	(500 \$)
Cotisation REER	(22 000 \$)	(0 \$)
Impôt	(33 000 \$)	(13 400 \$)
Montant disponible	65 600 \$	66 100 \$
Coût de vie	(65 000 \$)	(65 000 \$)
Surplus budgétaire	600 \$	1 100 \$

6 Part de l'employé pour le RRQ et le RQAP (si un salaire est payé) ainsi que le FSS (si des dividendes sont versés).

En supposant que les dividendes puissent être **fractionnés** avec les membres de la famille, il serait possible de réaliser des économies supplémentaires.

Par exemple, en versant au médecin et à son conjoint une somme identique de 35 000 \$, le montant disponible pour le couple serait de 66 500 \$ (après impôt et FSS de 1 750 \$ chacun), et le montant laissé dans la SPA serait alors de 75 800 \$.

CALCUL DE L'ÉPARGNE POTENTIELLE ACCUMULÉE SUR UN (1) AN

	Avec salaire	Avec dividendes	Avec dividendes fractionnés
Contribution REER	22 000 \$	0 \$	0 \$
Épargne personnelle	600 \$	1 100 \$	1 500 \$
Épargne dans la SPA	41 400 \$	65 800 \$	75 800 \$
Total	64 000 \$	66 900 \$	77 300 \$

L'accumulation du capital dans la SPA pourrait servir, lors de la retraite (ou de la préretraite), à couvrir les dépenses courantes, et ce, sans avoir à effectuer des retraits dans les REER, ou encore à payer les études des enfants en leur versant des dividendes dès leur majorité.

Par exemple, l'impôt payable sur le versement d'un dividende de 30 000 \$ à un actionnaire n'ayant aucun autre revenu serait de 1 050 \$, soit 4 %. En considérant l'impôt de 19 % payé par la SPA, l'impôt combiné serait de 23 %.

Au taux marginal **maximum** payé, un versement de dividende est imposé à 36,4 %, comparativement à un retrait REER qui, lui, est imposé au taux marginal **maximum** de 48,2 %, soit un écart favorable de 11,8 % pour les dividendes.

De plus, au plus tard à l'âge de 71 ans, le REER doit être converti en FERR, ce qui nécessite un retrait minimum annuel obligatoire, alors que les sommes accumulées dans la SPA ne sont pas assujetties à une telle contrainte, car elles peuvent y rester tant et aussi longtemps que la SPA existe, et ce, même si le médecin ne pratique plus.

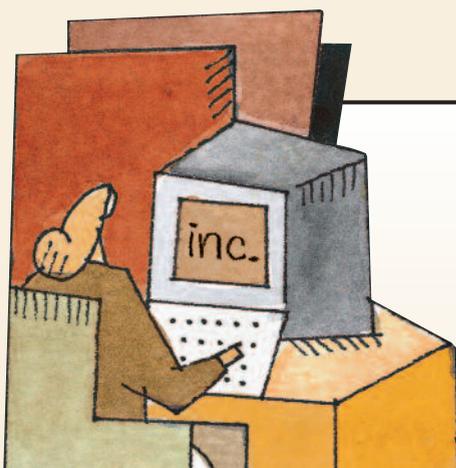
Certains affirment qu'il faut absolument adopter l'approche « salaire » pour pouvoir cotiser au REER et à la RRQ. S'il est vrai que le salaire est nécessaire à la cotisation à ces régimes, il faut aussi savoir que l'actionnaire médecin pourrait décider de ne rien se verser pendant un certain nombre d'années, notamment s'il dispose d'autres revenus ou de placements non enregistrés lui permettant de satisfaire ses besoins financiers. Ainsi, la totalité du montant disponible après impôt pourrait être investie dans la SPA afin d'en reporter le maximum d'impôt.

FACTEURS MILITANT EN FAVEUR DE L'INCORPORATION

1. La présence de placements non enregistrés qui permettent de financer le coût de vie en laissant des sommes plus importantes dans la SPA, ce qui augmente l'avantage de l'impôt différé.
2. Le taux d'imposition moindre de la SPA qui permet d'y investir des montants plus élevés.
3. La création d'une SPA qui s'avère fort intéressante dès que les revenus professionnels après impôt et la contribution au REER excèdent ce dont le médecin a besoin pour vivre.
4. Plus le niveau de vie est bas, plus l'incorporation s'avère avantageuse, car le médecin dispose d'une épargne additionnelle.
5. La possibilité de fractionner le revenu avec des membres de la famille (conjoint, enfant majeur) dont le taux d'imposition est faible ou nul.
6. Le faible taux d'imposition d'un actionnaire dont les revenus sont exclusivement constitués de dividendes.
7. Contrairement au REER qui doit être converti en FERR lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de 71 ans, obligeant ainsi les retraits annuels, il n'y a aucune obligation de conversion ni de retrait dans la SPA.

EN CONCLUSION

Le Service de la planification financière de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* peut vous aider à faire l'analyse de votre situation personnelle. Vous profiterez d'une évaluation personnalisée quant à l'incorporation de votre pratique médicale, ou encore de conseils quant aux stratégies fiscales les plus avantageuses, si vous êtes déjà incorporé. Renseignez-vous sur notre forfait à honoraires fixes (300 \$ plus taxes).



VOTRE SOCIÉTÉ EST DÉJÀ CONSTITUÉE ?

Bravo ! Vous devez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. N'hésitez pas à nous consulter à ce sujet.

QUEL TYPE DE PLACEMENTS VOTRE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS (SPA) DEVRAIT-ELLE DÉTENER ?

Maintenant que votre société (SPA) et les formalités réglementaires sont complétées, la majorité de vos épargnes s'accumuleront dans votre société. La gestion de vos placements dans votre SPA devra être faite en considérant l'ensemble de vos actifs, votre profil d'investisseur et l'impact fiscal des revenus de placement que votre société accumulera au fil des ans.

Comme vous le savez sans doute, les revenus de placement que vous accumulez dans un REER bénéficient d'un report d'impôt jusqu'au moment de leur retrait. À l'inverse, les revenus de placement que vous gagnez dans votre SPA doivent être déclarés dans l'année où ils sont encaissés et un impôt spécifique est payable selon leur source (revenu d'intérêt, de dividende ou de gain en capital). Tout comme pour un particulier, les revenus d'intérêt d'une SPA sont imposés à un taux plus élevé que les revenus provenant de dividendes ou de gains en capital.

Comme les sommes que vous accumulerez dans votre SPA deviendront importantes au fil des ans, le choix de vos placements dans votre société devrait tenir compte du traitement fiscal des revenus de placement.

Il existe, sur le marché, des fonds communs de placement qui procurent un traitement fiscal avantageux sans pour autant vous obliger à prendre des risques indus dans la gestion des investissements de votre société.

Ces types de fonds que nous appelons également des placements à imposition reportée ont comme avantages de :

- permettre de modifier la répartition de vos actifs (ex : pour réduire le risque de votre portefeuille) sans devoir payer immédiatement l'impôt sur les gains en capital ;
- conserver les impôts reportés dans votre compte pour bénéficier de la croissance composée des placements ;
- restreindre la distribution de revenus qui prend exclusivement la forme de gain en capital ou de dividende, peu importe la composition de votre portefeuille de placements ;
- permettre un meilleur contrôle du revenu imposable de la société et des actionnaires et, par conséquent, une réduction du fardeau fiscal.

Comme le but premier de votre décision d'incorporer votre pratique médicale était basé sur des économies fiscales, vous devez maintenant optimiser votre décision en sélectionnant les meilleurs placements qui viendront bonifier le portefeuille de votre société.

La sélection de placements à imposition reportée devient un élément très intéressant à considérer lors du choix des investissements pour votre société.

Votre conseiller peut vous aider à effectuer une sélection judicieuse.



LE CHOIX NATUREL DES OMNIS

Filiale de la FMOQ, la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* a ses racines chez les membres de la FMOQ et elle est le fruit de trois décennies de développement et d'adaptation à leurs besoins et à leurs intérêts. Elle regroupe une équipe multidisciplinaire de professionnels chevronnés dont la mission consiste à offrir, aux membres de la Fédération et à leurs proches, des produits et services financiers à grande valeur ajoutée.



LA CONCURRENCE MULTIFORME DU PRATICIEN LETTRÉ ET PROFESSIONNEL

Il est permis de croire que nombre de *medici* et de *chirurgici* du Moyen Âge étaient possiblement des empiriques à qui l'on n'intentait pas de procès. Ces personnes, qui tentaient de soigner ou qui soignaient en ignorant les connaissances et les techniques de la médecine, étaient en d'autres mots des guérisseurs, voire des charlatans qui misaient sur les états d'urgence pour s'adonner à des pratiques aussi spectaculaires que dangereuses (transpercements aléatoires de bubons, purges drastiques, etc.).

Quant aux femmes, leur exclusion de l'enseignement universitaire faisait d'elles des empiriques, sauf de rarissimes exceptions, l'une des plus illustres étant sans doute Hildegarde de Bingen. Abbesse, femme de science et femme médecin la plus importante de son époque, elle a rédigé des ouvrages qui ont pavé la voie aux idées sur la circulation du sang et les caractéristiques du système nerveux, et s'est distinguée par sa vaste connaissance de la pharmacologie et des herbes.

Outre les barbiers et les empiriques, la science médicale a généré elle-même d'autres rivaux en s'ouvrant notamment à l'influence de paradigmes comme la philosophie naturelle ou la symbiose entre le microcosme du corps et le macrocosme de l'univers. Cette réceptivité a autorisé la prise en compte rationnelle de l'influence astrale et, conséquemment, de l'application de l'astrologie à la médecine, entre autres comme moyen pour remédier à l'incertitude des pronostics médicaux.

Bien que les médecins aient majoritairement suivi la réticence du savant arabe Avicenne quant au recours à l'astrologie dont il niait la valeur scientifique, des traités contenaient des références aux cours des astres lunaire et solaire ainsi que des allusions à l'horoscope du patient.

Sources : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p. AUDET, Éline, « Hildegarde Von Bingen, la conscience inspirée du XII^e siècle », in Sisyph.org, avril 2007.

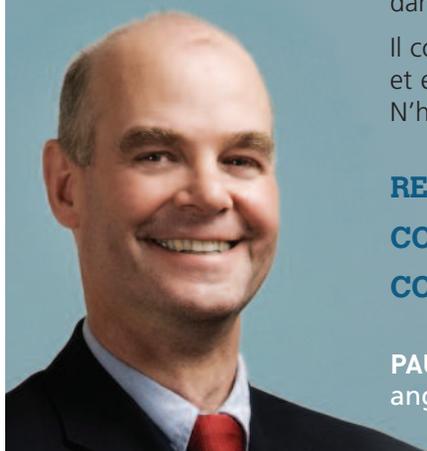


Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS
angersp@vmbi.ca



1440, rue Ste-Catherine Ouest
Bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone : 514 954-3636
ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

L'économie mondiale a poursuivi son élan de croissance du premier trimestre de l'année. L'économie canadienne a crû à un rythme de près de 6 % sur une base annualisée pendant que, dans plusieurs pays émergents d'Asie, la croissance annualisée a été de plus de 10 %. Aux États-Unis, le rythme de croisière s'est établi à 3 %, alors qu'en Europe, l'économie a connu une maigre croissance. La longévité du cycle économique a été mise en doute au cours du trimestre par les problèmes de financement de certains pays européens comme la Grèce et l'Espagne. Les marchés financiers européens ont été secoués par des craintes de défaut de paiement. Par conséquent, l'euro a chuté fortement et certaines banques européennes ont eu de la difficulté à trouver du financement.

L'inflation est élevée dans les pays émergents comme l'Inde où elle oscille à un niveau supérieur à 10 %. Au Canada, l'inflation demeure près de la cible de 2 % alors qu'aux États-Unis, le risque de déflation refait surface. En Europe, l'inflation est temporairement élevée grâce à la faiblesse de l'euro et de la livre sterling. Des risques de déflation en Europe apparaîtront possiblement puisque l'austérité grandissante des gouvernements européens risque de ralentir la demande et d'exercer une pression à la baisse sur les prix.

La confiance envers les gouvernements est fragile et particulièrement importante considérant que ces derniers ont supporté le système bancaire et devront possiblement le faire à nouveau dans les zones fragilisées. Pour l'instant, les politiciens des grands pays du monde n'ont pas la cote auprès de leur population.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Les taux directeurs ont amorcé une hausse au cours du trimestre. La Banque du Canada craint que la stimulation extraordinaire, apportée à l'économie par la politique monétaire au cours de la dernière année, déclenche une augmentation du taux d'inflation. Pour ce qui est des titres à revenu fixe, ils ont été à la hausse en général au cours du trimestre puisqu'une recherche de sécurité a caractérisé l'environnement d'investissement. Les titres gouvernementaux ont obtenu de meilleurs rendements que les titres corporatifs grâce à cette même recherche de sécurité.

MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers ont été à la baisse lors du trimestre. Les bourses européennes ont connu le plus fort recul. La longévité du cycle économique est mise en doute par les problèmes d'endettement de plusieurs pays européens. Cette situation a affecté l'attrait relatif des actions en général.

À L'HORIZON

La croissance économique, la confiance que la population et les investisseurs accordent aux gouvernements, l'accès au crédit des entreprises et les politiques monétaires seront les facteurs que nous examinerons de près au cours de la prochaine année. Actuellement, le scénario le plus probable est une reprise dans le cadre d'un cycle normal. Cela favoriserait les actions au détriment des obligations. Sur une note moins positive, nous ne pouvons écarter ces quatre autres scénarios, soit :

- une récession à double creux, propice aux obligations et défavorable envers les actions,
- une croissance trop rapide, qui nuirait aux obligations tout au long des douze prochains mois,
- une crise de la monnaie, qui produirait des rendements très négatifs et
- un scénario de déflation, qui favoriserait les obligations gouvernementales par rapport à l'ensemble des actifs financiers.

À ce stade-ci, nous favorisons l'encaisse, nous sous-pondérons les obligations car nous croyons que les taux à court terme au Canada seront sensiblement plus élevés dans douze mois. Finalement, nous sommes neutres en actions.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 25 JUIN 2010

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,28	1,12	2,10	2,56	2,62	2,81	3,40	4,39	10,014
■ Omnibus	9,26	-0,39	-0,82	2,33	3,19	3,28	6,63	7,75	20,248
■ Fonds de placement	6,98	-0,42	-1,18	2,37	3,34	2,09	7,41	8,90	20,539
■ Revenu mensuel	15,15	1,96	2,06	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3,70 (06.10.06)	9,546
■ Obligations canadiennes	6,00	5,74	5,66	5,19	3,79	s.o.	s.o.	5,57 (16.03.01)	11,103
■ Actions canadiennes	17,45	-6,53	-4,04	1,79	4,52	4,62	8,76	8,90 (31.05.94)	20,103
■ Actions internationales	4,81	-8,94	-11,64	-5,24	-2,99	-4,34	2,14	1,28 (31.05.94)	6,534

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,38 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2010

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	0,91 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,44 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,46 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,69 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,39 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,76 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	25.06.10	Écarts	6.03.10	Écarts	31.12.09	Écarts	25.09.09	Écarts	26.06.09
S&P/TSX (Toronto)	12,7 %	11 707,85	-2,1 %	11 957,37	1,8 %	11 746,11	4,8 %	11 212,39	7,9 %	10 389,76
S&P 500 (New York) **	5,3 %	1 116,62	-6,8 %	1 197,73	2,2 %	1 171,94	2,8 %	1 140,15	7,5 %	1 060,60
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-4,9 %	1 433,21	-11,2 %	1 614,23	-2,8 %	1 661,34	-1,4 %	1 684,44	11,8 %	1 507,18
DEX Univers (obligations canadiennes)	6,5 %	763,70	2,2 %	747,20	1,4 %	737,10	0,2 %	735,70	2,6 %	717,20

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ *Épargne Placements Québec*^(M) est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 310
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfoq.com

Courriel
info@fondsfoq.com



ACTIFS EN SANTÉ